

**TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

**DE LA SOCIETE WELCOME MEDIA**



**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

1. La société **WELCOME MEDIA**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à Paris (75002) – 9, boulevard des italiens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 514 431 642,

Représentée aux présentes par son Président, la société **WELCOMING GROUP**, elle-même représentée par son Président, la société **Arthur Media Group**, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Martin Comar ;

ci-après la « Société Apporteuse » ou « **WELCOME MEDIA** »,

d'une première part,

**ET :**

2. La société **POWERSPACE**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 97.875 €, dont le siège social est situé à Paris (75002) – 9, boulevard des italiens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 202 017,

Représentée aux présentes par son Président, la société **WELCOMING GROUP**, elle-même représentée par son Président, la société **Arthur Media Group**, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Martin Comar ;

ci-après la « Société Bénéficiaire » ou « **POWERSPACE** »,

d'une seconde part,

ensemble dénommées les « Parties »,  
et individuellement une « Partie ».

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

- I. La société WELCOME MEDIA est une société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 14 février 2013 (Initialement immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny depuis le 27 août 2009), et dirigée par son Président, la société WELCOMING GROUP.

La société WELCOME MEDIA a pour objet :

- La conception, la réalisation et l'exploitation de Newsletters, sites ou de portails internet média ou de e-commerce pour son propre compte ou le compte de tiers ainsi que la gestion de supports à vocation publicitaire ;
- La société peut assurer des missions de conseils pour le compte de tiers et toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à sous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

La société WELCOME MEDIA a développé une activité de monétisation des espaces publicitaires (WELCOME MEDIA disposant de ses propres supports) assimilable à de la régie publicitaire web. Aujourd'hui ses deux principales branches d'activité, à savoir la conception et l'exploitation de Newsletters pour les comptes de tiers et la régie publicitaire, représentent chacune environ la moitié du chiffre d'affaires de WELCOME MEDIA

- II. La société POWERSPACE est une société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 29 septembre 2008, et dirigée par son Président, la société WELCOMING GROUP.

La société POWERSPACE a pour objet :

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens ;
- La gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et l'exécution de toutes opérations afférentes ;
- Le développement et la vente de technologies relatives à la diffusion, la mesure, le ciblage et l'optimisation de l'activité publicitaire ;
- L'achat et la vente dispositifs publicitaires et de marketing direct sur internet ;
- Toutes activités connexes à celles visées ci-dessus ;
- La participation à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économiques.

La société WELCOMING GROUP a acquis POWERSPACE afin de renforcer l'activité régie publicitaire du groupe, en s'appropriant les outils techniques et savoir-faire développés et exploités par POWERSPACE.

A la suite de l'acquisition de POWERSPACE par WELCOMING GROUP, l'activité de régie

publicitaire a continué d'être exploitée partiellement par WELCOME MEDIA avec les outils de POWERSPACE, ce qui n'est pas optimal, tant sur le plan social (du personnel de WELCOME MEDIA est appelé à travailler pour POWERSPACE et réciproquement) que sur le plan comptable et financier.

C'est la raison pour laquelle il est projeté que la société WELCOME MEDIA apporte sa branche d'activité de régie publicitaire au profit de la société POWERSPACE.

- III. L'opération envisagée a pour finalité de faire apporter par WELCOME MEDIA à POWERSPACE les éléments d'actif et de passif attachés à l'exploitation de sa branche d'activité de régie publicitaire.
- IV. Les sociétés WELCOME MEDIA et POWERSPACE sont toutes deux détenues par la société WELCOMING GROUP, société par actions simplifiée au capital de 9.345.682 €, dont le siège social est situé à PARIS (75002) – 9, boulevard des Italiens, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 841 218 456.
- V. Les Parties ont ainsi manifesté leur volonté d'encadrer, par le présent traité, l'apport par la société WELCOME MEDIA de sa branche complète et autonome d'activité de régie publicitaire au profit de la société POWERSPACE, qui poursuivra l'exploitation de ladite branche d'activité.

En vue de rendre l'opération d'apport partiel d'actif définitive, l'Assemblée générale de la société POWERSPACE décidera l'augmentation de son capital social, en lien avec la valeur des éléments apportés, par l'émission d'actions nouvelles, qui seront entièrement attribuées à la société WELCOME MEDIA.

En respect des termes des articles L.236-6-1, L.236-6 et R.236-2 du Code de commerce, ladite Assemblée générale se tiendra à l'issue du délai de trente jours à compter de la date de dépôt du présent traité au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

#### **EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

La société WELCOME MEDIA, représentée par son Président, la société WELCOMING GROUP, elle-même représentée par son Président, la société Arthur Media Group, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Martin Comar, ès-qualité, apporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à titre d'apport partiel d'actif (ci-après l'« Apport »), à la société POWERSPACE, ce qu'elle déclare accepter, par la voix de son Président, la société WELCOMING GROUP, elle-même représentée par son Président, la société Arthur Media Group, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Martin Comar, ès-qualité, l'ensemble des éléments d'actif afférant à son activité de régie publicitaire, (ci-après la « Branche d'Activité » ou l'« Activité »).

Cet apport est consenti et accepté entre les Parties moyennant la prise en charge par la Société Bénéficiaire du passif afférant à l'Activité, sous les conditions, charges et modalités ci-après convenues (ci-après le « Traité »).

#### **ETANT PRECISE QUE :**

1. Les Parties, de première et de seconde part, déclarent expressément que le présent apport de l'Activité est soumis au régime juridique des apports-scissions, conformément aux dispositions des articles L.236-1 et suivants, et précisément de L.236-6-1, du Code de commerce. En conséquence, il sera procédé aux différentes formalités de dépôt et de publicité prévues par les dispositions précitées.

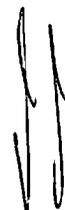
La Société Bénéficiaire de l'apport de l'Activité sera ainsi directement substituée à la Société Apporteuse dans l'ensemble des droits, obligations, et charges afférant à la Branche d'Activité apportée, et ce, dans le cadre d'une transmission à titre universel. En conséquence tous ces actifs, passifs et engagements seront transmis à POWERSPACE dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de l'Apport.

2. Toutefois, dans leurs rapports, les Parties conviennent de faire rétroagir d'un point de vue juridique, comptable et fiscal l'opération au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi, toutes les opérations actives et passives de la période intercalaire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date de la réalisation définitive de l'Apport, y compris celles qui auraient eu pour effet de modifier voire réduire, l'actif apporté, seront reprises par POWERSPACE dans ses propres comptes relatifs à l'exercice en cours à cette date.

L'apport partiel d'actif emportant transmission de l'universalité du patrimoine attaché à la Branche d'Activité apportée, l'Apport et le passif le grevant porteront sur l'intégralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établies d'un commun accord entre WELCOME MEDIA et POWERSPACE sur la base des comptes sociaux de WELCOME MEDIA au titre de son exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après, la « Situation de Référence ») figurant en Annexe 1 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Conformément au Règlement Comptable n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, la consistance et la valeur de chacun des éléments tant actifs que passifs faisant l'objet du présent Apport seront arrêtées, sur la base de leur valeur nette comptable telle qu'elle ressort de la Situation de Référence après retraitement des actifs et passifs non inclus dans la Branche d'Activité.

\*  
\* \*



## CHAPITRE I

### TITRE I

#### NOMENCLATURE ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

#### **I. ETABLISSEMENT COMMERCIAL**

La Société Apporteuse apporte tous les éléments corporels et incorporels dépendant de la Branche d'Activité lui appartenant et pour laquelle elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 514 431 642 RCS Paris.

#### **1. Immobilisations incorporelles**

La Branche d'Activité apportée par la Société Apporteuse, comprenant :

- 1.a) Le fonds commercial composé de la clientèle (notamment des annonceurs) de la Société Apporteuse au titre de l'Activité apportée

Lequel n'est pas valorisé dans la Situation de Référence,

pour mémoire

- 1.b) Les autres immobilisations incorporelles au titre de l'Activité apportée,

Lesquelles ne sont pas valorisées dans la Situation de Référence

pour mémoire

L'ensemble des éléments incorporels ci-dessus énumérés sont apportés pour mémoire, ci

pour mémoire

#### **2. Immobilisation corporelles**

Les éléments corporels affectés à l'Activité apportée, tels qu'ils ressortent de la Situation de Référence, sur base de leur valeur nette comptable, soit :

- 2) Le matériel informatique, le matériel de bureau immobilisés au titre de l'Activité apportée, pour un montant de DEUX MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ci

2.098 €

L'ensemble des éléments corporels ci-dessus énumérés sont apportés pour un montant global de DEUX MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS, ci

2.098 €

#### **3. Immobilisations financières**

Aucun poste d'immobilisations financières n'est apporté.

## II. ACTIF CIRCULANT

Les éléments suivants de l'actif affectés à l'Activité apportée tels qu'ils ressortent de la Situation de Référence sur base de leur valeur nette comptable, soit :

### 1. Créances

Les créances clients et comptes rattachés affectées à l'Activité, pour un montant de NEUF CENTRE TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE TROIS EUROS, ci	932.063 €
Aucune créance affectés à l'Activité et se rattachant au personnel n'est apportée	- €
Aucune créance affectée à l'Activité et se rattachant aux organismes sociaux n'est apportée	- €
Aucune créance affectée à l'Activité et se rattachant à l'Etat et à l'impôt sur le bénéfice n'est apportée	- €
Les créances affectées à l'Activité et se rattachant à l'Etat, aux taxes sur le chiffre d'affaires et à la TVA, pour un montant de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS, ci	3.950 €
Les créances diverses affectées à l'Activité, pour un montant de NEUF CENTS EUROS	900 €
<u>Soit un montant global de créances apportées pour NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT TREIZE EUROS, ci</u>	<u>936.913 €</u>

### 2. Disponibilités et charges constatées d'avance

Des disponibilités sont apportées pour un montant de DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS	10.388 €
Aucune charge constatée d'avance n'est apportée	- €
<u>Le montant des disponibilités et charges constatées d'avance apportées s'élève à DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS</u>	<u>10.388 €</u>
<u>L'ensemble des éléments de l'actif circulant sont apportés pour un montant global de NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT UN EUROS</u>	<u>947.301 €</u>

Compte tenu des éléments d'actif ainsi mentionnés, et dont la valeur nette comptable est fidèlement retranscrite dans la Situation de Référence, le montant total des éléments d'actif apportés s'élève à :

Somme de la valeur des éléments d'actif incorporel	0 €
Somme de la valeur des éléments d'actif corporel	2.098 €
Somme de la valeur des immobilisations financières	0 €
Somme de la valeur des éléments de l'actif circulant	947.301 €
<b>TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES : NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS</b>	<b>949.399 €</b>

## TITRE II

### PRISE EN CHARGE DU PASSIF

L'apport par la société Apporteuse des différents éléments d'actif susvisés affectés à la Branche d'Activité, est consenti et accepté par la Société Bénéficiaire moyennant la prise en charge de l'ensemble des dettes, charges et provisions affectées à l'Activité apportée. Sont mentionnées celles qui existaient dans la Situation de Référence, à l'exception des dettes suivantes non rattachables à l'Activité Apportée, soit les éléments de passif suivants :

- Provisions pour risques	0 €
- Provisions pour dépréciation de créance	45.340 €
- Produits à recevoir	11.719 €
- Dettes auprès des établissements de crédit	0 €
- Emprunts et dettes financières diverses	0 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23.697 €
- Dettes envers le personnel	29.723 €
- Dettes envers les organismes sociaux	28.475 €
- Dettes liées aux taxes sur le chiffre d'affaires	0 €
- Dettes liées aux autres impôts et taxes	140.390 €
- Autres dettes	55 €

**TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE :**

**DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS 279.399 €**

## TITRE III

### ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS PARTICULIERS

1. En sus du passif à prendre en charge, la Société Bénéficiaire devra assumer, ainsi que l'y oblige son représentant ès-qualités, les engagements hors bilan consentis par la Société Apporteuse au titre de la Branche d'Activité apportée, à la date de réalisation de l'Apport.
2. En contrepartie, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société Apporteuse résultant des engagements reçus au titre de la Branche d'Activité apportée et existant au jour de la réalisation de l'Apport.

## TITRE IV

### DETERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTE

- Le montant de l'actif apporté s'élevant à	949.399 €
- Et le montant du passif pris en charge à	279.399 €
	<hr/>
- Il ressort que le montant de l'apport net s'élève à	<u>670.000 €</u>

Les Parties conviennent d'arrêter définitivement le montant de l'actif net apporté par la société WELCOME MEDIA à ladite somme de SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS.

\*  
\* \*

## CHAPITRE II

### ORIGINE DE PROPRIETE - PROPRIETE JOUISSANCE

#### I. ORIGINE DE PROPRIETE

La société WELCOME MEDIA est propriétaire du fonds inclus dans la Branche d'Activité apportée pour l'avoir créé.

#### II. PROPRIETE - JOUISSANCE

1. La société POWERSPACE aura la propriété des biens et droits mobiliers apportés par la société WELCOME MEDIA à compter du jour de la réalisation définitive de l'Apport, soit le 31 juillet 2021 au plus tard.

Dans l'attente de la réalisation définitive de l'Apport, la Société Apporteuse continuera à gérer lesdits biens avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera à la réalisation d'aucun élément de son actif immobilisé afférent à la Branche d'Activité apportée, sans l'assentiment préalable de la Société Bénéficiaire, de manière à ne pas affecter la valeur nette comptable de la Branche d'Activité.

2. Les Parties conviennent cependant que les résultats tant actifs que passifs de l'exploitation des biens et droits apportés, afférents à la Branche d'Activité, et générés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, seront intégralement acquis, avec effet rétroactif, à la Société Bénéficiaire.

## CHAPITRE III

### CHARGES ET CONDITIONS - REMUNERATION DE L'APPORT

#### I. CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

L'Apport ci-dessus stipulé est consenti et accepté sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous les charges et conditions suivantes que chacune des Parties, en ce qui la concerne, s'oblige à exécuter :

1. POWERSPACE prendra les biens et les droits apportés dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération ci-après stipulée de l'Apport pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour erreur de désignation, modification dans la composition des biens existant à la date d'entrée en jouissance, usure, état des matériels, mobilier, etc ... et sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Apporteuse à ce titre.

La Société Bénéficiaire sera seule habilitée, à compter de la date de réalisation, en conséquence de la transmission à titre universel de la Branche d'Activité apportée résultant de l'assujettissement du présent Apport aux dispositions des articles L.236-1 à L.236-6 du Code de commerce, à exercer tous droits attachés aux actifs apportés.

2. Dès la réalisation de l'Apport, la Société Bénéficiaire aura tous pouvoirs au lieu et place de la Société Apporteuse et la charge exclusive, mais uniquement en ce qui concerne les biens apportés, pour intenter ou défendre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements ou toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues, en suite des sentences ou transactions relativement à ces seules actions, sauf à requérir, en cas de besoin, l'assistance de la Société Apporteuse.

A ce titre, la Société Bénéficiaire sera substituée dans tous les droits et garanties qui pourraient bénéficier à la Société Apporteuse au titre de l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, sans novation à son égard.

3. La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, *pro rata temporis*, tous impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnements et, généralement, toutes charges ordinaires qui pourront grever les droits apportés ou qui seront inhérents à leur propriété ou à leur détention et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, même si ces charges étaient encore libellées au nom de la Société Apporteuse.
4. La Société Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
5. La Société Bénéficiaire supportera et acquittera tout passif afférent à la Branche d'Activité apportée, tel qu'il existera au jour de la réalisation définitive de l'Apport, au lieu et place de la Société Apporteuse et sans novation ; toutefois, en application des dispositions de l'article L.236-21 du Code de commerce, il est expressément convenu que la Société Bénéficiaire ne sera tenue que du passif afférent à la Branche d'Activité apportée, sans solidarité avec la Société Apporteuse et réciproquement.

6. La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle de la continuation de toute police d'assurance concernant exclusivement les biens apportés et continuera tous les contrats qui pourraient exister, dont les primes, les redevances et, en général, le coût seront à sa charge, y compris les frais de tous avenants à établir.
7. La Société Bénéficiaire exécutera à compter du jour de son entrée en jouissance toutes les charges et conditions de tous traités, contrats, accords, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu intervenir avec des tiers relativement aux biens et droits apportés, la Société Bénéficiaire étant subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Apporteuse, sauf à faire son affaire personnelle du transfert à son profit de ces traités, contrats, accords, marchés, conventions et engagements.
8. La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Branche d'Activité de la Société Apporteuse.
9. La Société Bénéficiaire reprendra le personnel affecté à la Branche d'Activité apportée, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du Travail. La liste de ce personnel fait l'objet de l'Annexe II aux présentes.
10. La Société Apporteuse supportera tous les frais, droits et honoraires afférents au présent Apport, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, à l'exception de ceux qui devraient être obligatoirement supportés par la Société Bénéficiaire.

En outre, le représentant de la Société Apporteuse oblige celle-ci à fournir à la Société Bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous les concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans l'Apport et l'entier effet du Traité.

Il s'oblige notamment, et oblige la société qu'il représente, à obtenir préalablement à la date de réalisation de l'Apport, toutes autorisations et signatures qui seraient nécessaires à l'effet d'assurer, sans restriction ni réserve, la transmission à la Société Bénéficiaire du bénéfice des contrats compris dans le présent Apport.

En particulier, le représentant de la Société Apporteuse oblige celle-ci, à première réquisition de la Société Bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs du présent Apport, et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Il s'oblige encore, ès-qualités, à remettre et à livrer à la Société Bénéficiaire, aussitôt après la réalisation définitive de l'Apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

## **II. REMUNERATION DE L'APPORT**

Les Parties conviennent que la rémunération de l'Apport soit déterminée sur la base de la valeur réelle de l'apport, indépendamment de la méthode de valorisation des apports comptablement appliquée conformément aux dispositions de l'article 743-3 du Plan Comptable Général.

En rémunération de l'Apport ressortant à une valeur réelle d'apport de 1.740.000 €, il sera attribué 2.121.951 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, entièrement libérées, qui seront à créer par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital social, pour un montant nominal de 21.219,51 € (2.121.951 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune).

La différence entre la valeur nette comptable de la branche d'activité apportée de ..... 670.000 €  
Et le montant de l'augmentation de capital de POWERSPACE de ..... 21.219,51 €  
Soit la somme de ..... 648.780,49 €  
Constitue une prime d'apport qui sera portée au passif du bilan de POWERSPACE.

Les actions nouvelles de la société POWERSPACE qui seront ainsi créées seront soumises à toutes les dispositions statutaires et auront les mêmes droits que les actions anciennes composant le capital de la société POWERSPACE. Elles porteront jouissance à compter de leur émission.

\*  
\* \*

#### CHAPITRE IV

##### **AUTRES CONDITIONS DE L'APPORT** **DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES**

###### **I. DESISTEMENT DE PRIVILEGE ET D'ACTION RESOLUTOIRE**

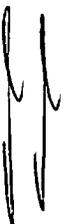
Le représentant de la Société Apporteuse engage la société qu'il représente à se désister expressément, par l'effet de la réalisation définitive de l'Apport, de tout privilège et de l'action résolutoire pouvant lui profiter, à raison des diverses charges imposées à la Société Bénéficiaire de l'Apport, y compris celle de supporter et d'acquitter le passif indiqué.

En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de privilège ou d'action résolutoire au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

###### **II. DECLARATIONS GENERALES**

Le représentant de WELCOME MEDIA déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle n'est pas actuellement, ni n'est susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice des activités relevant de la Branche d'Activité apportée ;
- que les biens et droits apportés par WELCOME MEDIA, dont l'origine de propriété est relatée plus haut, ne sont grevés d'aucune charge, garantie, hypothèque ou autres sûretés, nantissement ou inscription de privilège de vendeur ;
- que, plus généralement, les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de WELCOME MEDIA ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent Traité ;



- qu'elle s'engage à mettre à la disposition de POWERSPACE, pendant un délai de trois ans à compter de la réalisation définitive de l'Apport, tous les livres, documents et pièces comptables se rapportant à la Branche d'Activité ;

Le représentant de POWERSPACE déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le Traité ;
- que les actions de POWERSPACE qui seront émises au profit de WELCOME MEDIA en rémunération de l'Apport, le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.

### **III. DECLARATIONS FISCALES**

#### **1. Dispositions générales**

WELCOME MEDIA et POWERSPACE déclarent chacune en ce qui la concerne que :

- WELCOME MEDIA et POWERSPACE sont des sociétés ayant leur siège social en France, relevant du statut fiscal des sociétés de capitaux et comme telles passibles de l'impôt sur les sociétés ;
- le présent Apport n'emporte pas dissolution de WELCOME MEDIA ;
- le présent Apport sera rémunéré par l'attribution à WELCOME MEDIA de droits représentatifs du capital de POWERSPACE, au sens de l'article 301 F de l'annexe II au Code général des impôts ;
- en application des dispositions de l'article 210 B, 1 du Code général des impôts, WELCOME MEDIA et POWERSPACE entendent placer de plein droit la présente opération d'Apport sous le régime fiscal de faveur des fusions.

En conséquence, les options et engagements relatifs au présent projet de traité d'apport s'établissent ainsi qu'il suit :

#### **2. Impôts directs**

Comme il a été indiqué précédemment, la jouissance de l'Apport prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. De ce fait, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits antérieurement par l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, seront englobés dans le résultat imposable de WELCOME MEDIA.

POWERSPACE prend les engagements suivants :

- a) Les éléments d'actifs immobilisés apportés étant valorisés à la valeur comptable, POWERSPACE reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de WELCOME MEDIA en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actifs immobilisés et les amortissements et provisions pour

dépréciation constatés.

Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de WELCOME MEDIA ;

- b) POWERSPACE reprendra au passif de son bilan les provisions afférentes à la Branche d'Activité apportée dont l'imposition a été différée chez WELCOME MEDIA, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'Apport (article 210 A, 3°-a du CGI) ;
- c) POWERSPACE se substituera à WELCOME MEDIA pour la réintégration des résultats de la Branche d'Activité Apportée dont l'imposition aurait été différée chez WELCOME MEDIA (article 210 A, 3°-b du CGI) ;
- d) POWERSPACE calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de WELCOME MEDIA (article 210 A, 3°-c du CGI) ;
- e) POWERSPACE inscrira à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de WELCOME MEDIA ou, à défaut, comprendra dans les résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de WELCOME MEDIA (article 210 A, 3°-e du CGI).

### **3. Taxe sur la valeur ajoutée**

Conformément aux dispositions de l'article 257 *bis* du Code général des impôts, le présent Apport emportant transmission d'une universalité de biens, les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées à l'article 257 du Code général des impôts, réalisées entre redevables de la TVA sont dispensées de cette taxe.

POWERSPACE sera réputée continuer la personne de WELCOME MEDIA, notamment à raison des régularisations qui auraient été exigibles si WELCOME MEDIA avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

Conformément au c du 5 de l'article 287 du Code général des impôts, WELCOME MEDIA et POWERSPACE devront faire figurer sur leurs déclarations de chiffre d'affaires le montant total hors taxe de la transmission.

### **4. Enregistrement**

WELCOME MEDIA et POWERSPACE entendent placer la présente opération d'apport sous le régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du Code général des impôts, en application desquelles la formalité de l'enregistrement sera effectuée gratuitement.

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'Apport.

### **5. Obligations déclaratives**

Les Parties s'engagent expressément :

- joindre à leur déclaration de résultats, aussi longtemps que nécessaire, un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies, I du CGI et à l'article 38 quinquies de l'annexe III au même Code ;
- en ce qui concerne POWERSPACE, à tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition, prévu à l'article 54 septies, II du CGI et à le tenir à disposition de l'administration fiscale jusqu'à la troisième année suivant la sortie de l'actif du dernier bien figurant sur ledit registre.

#### **IV. FORMALITES DIVERSES**

1. La Société Bénéficiaire remplira dans les délais prévus les formalités légales et fera opérer toutes les publications prescrites par la réglementation applicable en vue d'aboutir à l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés et de rendre opposables aux tiers l'Apport, avec la dévolution des éléments d'actif et de passif en découlant. A cet effet, elle fera notamment procéder à la publication de l'Apport susvisé au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.
2. Tous pouvoirs sont, dès à présent, expressément donnés :
  - aux mandataires des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
  - et aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'apport pour l'accomplissement des formalités légales requises.
3. Au cas où l'accomplissement des formalités de publication et de réquisition d'états révélerait l'existence d'inscription de privilège, de nantissement ou de gage, la Société Apporteuse, ainsi que l'y oblige son représentant, ès-qualités, devrait en rapporter les mainlevées et certificats de radiation dans le mois de la dénonciation amiable qui en sera faite par la Société Bénéficiaire, sans frais pour celle-ci.
4. La Société Bénéficiaire donne, par les présentes, pouvoirs à la Société Apporteuse à l'effet de gérer les encours (encaissements de factures ou traites et effets libellés au nom de la Société Apporteuse) sur les comptes bancaires de la Société Apporteuse relatifs à la Branche d'Activité apportée.

A l'expiration d'une période de deux mois à compter de la date de réalisation définitive du présent Apport, et sur simple demande de la Société Bénéficiaire pendant cette période, la Société Apporteuse délivrera à la Société Bénéficiaire une reddition de comptes intégrant les produits encaissés et les charges décaissées de manière différée, de sorte que les Parties procéderont entre elles au règlement du solde.

#### **V. CONDITIONS DE REALISATION DE L'APPORT**

Le présent Apport est soumis aux conditions suspensives suivantes :

1. Approbation de l'Apport par l'Associé Unique de POWERSPACE, devant décider également l'augmentation corrélative du capital social ainsi que constater la réalisation de cette dernière et celle de l'Apport ;
2. Approbation de l'Apport par l'Associé Unique de WELCOME MEDIA ;

Ces conditions suspensives étant stipulées au profit de WELCOME MEDIA et POWERSPACE, ces dernières auront la faculté d'y renoncer en tout ou partie, ou à certaines d'entre-elles.

## VI. ELECTION DE DOMICILE

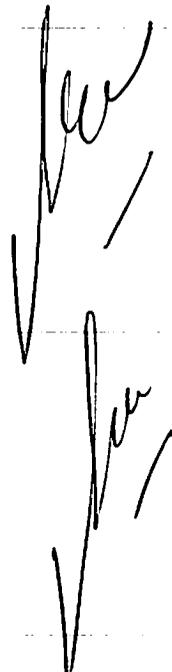
Pour l'exécution de l'apport et particulièrement des stipulations du présent traité, les Parties élisent chacune domicile en leur siège social respectif tel que figurant aux comparutions en tête des présentes.

En outre, domicile est élu pour toutes oppositions au lieu du siège social de la Société Bénéficiaire de l'Apport.

Fait à Paris  
Le 17 juin 2021  
En quatre (4) exemplaires

Pour la société WELCOME MEDIA  
La société WELCOMING GROUP  
Représentée par son Président  
La société ARTHUR MEDIA GROUP  
Elle-même représentée par son Gérant  
Monsieur Martin Comar

Pour la société POWERSPACE  
La société WELCOMING GROUP  
Représentée par son Président  
La société ARTHUR MEDIA GROUP  
Elle-même représentée par son Gérant  
Monsieur Martin Comar



**ANNEXE I**

**Situation de Référence**



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	300 000	150 411	149 589	299 589	150 000-	50.07-	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	44 842	28 716	16 127	11 674	4 453	38.14	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières				2 361	2 361-	100.00-		
<b>Total II</b>	<b>344 842</b>	<b>179 127</b>	<b>165 716</b>	<b>313 624</b>	<b>147 909-</b>	<b>47.16-</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	3 124 274	139 986	2 984 287	3 598 143	613 855-	17.06-	
	Autres créances	233 689		233 689	807 796	574 107-	71.07-	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	819 541		819 541	1 176 099	356 558-	30.32-		
Charges constatées d'avance (3)	10 341		10 341	5 272	5 069	96.15		
<b>Total III</b>	<b>4 187 845</b>	<b>139 986</b>	<b>4 047 858</b>	<b>5 587 309</b>	<b>1 539 451-</b>	<b>27.55-</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 532 687</b>	<b>319 113</b>	<b>4 213 574</b>	<b>5 900 934</b>	<b>1 687 360-</b>	<b>28.59-</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	1 000		1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 163 521		1 180 774		17 252-	1.46-
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>918 913</b>		<b>1 982 748</b>		<b>1 063 834-</b>	<b>53.65-</b>	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>2 093 435</b>		<b>3 174 521</b>		<b>1 081 087-</b>	<b>34.06-</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	18 000		48 320		30 320-	62.75-
	<b>Total III</b>	<b>18 000</b>		<b>48 320</b>		<b>30 320-</b>	<b>62.75-</b>
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	477		359		118	32.73
	Emprunts et dettes financières diverses			88 118		88 118-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	782 435		1 616 003		833 567-	51.58-	
Dettes fiscales et sociales	1 083 344		853 617		229 727	26.91	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	203 565		18 350		185 214	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	32 318		101 645		69 327-	68.21-
	<b>Total IV</b>	<b>2 102 139</b>		<b>2 678 092</b>		<b>575 953-</b>	<b>21.51-</b>
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 213 574</b>		<b>5 900 934</b>		<b>1 687 360-</b>	<b>28.59-</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 102 139 2 678 092

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020			Exercice N-1 31/12/2019		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	12	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	5 841 078	667 303	6 508 381	7 482 902		974 520-	13.02-
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	5 841 078	667 303	6 508 381	7 482 902		974 521-	13.02-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			95 927	93 400		2 528	2.71
Autres produits			78	226		147-	65.28-
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			6 604 387	7 576 527		972 140-	12.83-
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 574 438	2 885 764		311 326-	10.79-
Impôts, taxes et versements assimilés			105 332	75 062		30 270	40.33
Salaires et traitements			1 661 118	1 390 742		270 376	19.44
Charges sociales			642 671	532 177		110 494	20.76
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			158 906	11 886		147 020	NS
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			139 986	95 927		44 059	45.93
Dotations aux provisions			18 000	48 320		30 320-	62.75-
Autres charges			30 997	6 746		24 251	359.49
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			5 331 448	5 046 623		284 824	5.64
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 272 939	2 529 904		1 256 965-	49.68-
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

5 691 3 520  
67 838 19 453

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)				5 002	5 002-	100.00-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>				5 002	5 002-	100.00-
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				5 002	5 002-	100.00-
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	1 272 939		2 534 905		1 261 966-	49.78-
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 691		3 956		1 735	43.86
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1		1 800		1 800-	99.97-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	48 320				48 320	
<b>Total VII</b>	54 012		5 756		48 256	838.35
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	117 238		19 545		97 693	499.83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 136		4 136-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	117 238		23 681		93 557	395.07
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	63 227-		17 925-		45 302-	252.73-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	290 799		534 233		243 434-	45.57-
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	6 658 398		7 587 285		928 886-	12.24-
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	5 739 485		5 604 537		134 948	2.41
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	918 913		1 982 748		1 063 834-	53.65-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	19
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	19
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	19
Permanence ou changement de méthodes	20
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	21
Etat des échéances des créances et des dettes	21
Composition du capital social	21
Evaluation des immobilisations corporelles	21
Evaluation des amortissements	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Dépréciation des créances	22
Disponibilités en Euros	22
Produits à recevoir	22
Charges à payer	22
Variation des capitaux propres	23
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	23
Engagement en matière de pensions et retraites	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 213 574.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 508 381.39 Euros et dégageant un bénéfice de 918 913.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Reprise de la provision constatée à hauteur de 48 320 € sur une indemnité rattachant au contrat MBIT
- Une distribution de dividendes de 2000 K€ a été réalisée sur l'exercice. Cette somme apparaît dans le tableau ci-après de variation des capitaux propres sur la ligne "autres variations"

Les comptes de la société ont été établis dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 qui crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Les effets de la pandémie ont été analysés par la direction, notamment en termes de risques de provisionnement, sans qu'il n'apparaisse d'impact particulier à mentionner. Il est à préciser qu'aucune aide publique n'a été sollicitée par la société.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	300 000	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 358
	TOTAL	40 551	13 358
Prêts, autres immobilisations financières		2 361	
	TOTAL	2 361	
	TOTAL GENERAL	342 913	13 358

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	300 000	300 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		44 842	44 842
	TOTAL	9 067	44 842
Prêts, autres immobilisations financières		2 361	
	TOTAL	2 361	
	TOTAL GENERAL	11 429	344 842

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	411	150 000		150 411
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 877	8 906	9 067	28 716
TOTAL	28 877	8 906	9 067	28 716
TOTAL GENERAL	29 288	158 906	9 067	179 127

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	150 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 906				
TOTAL	8 906				
TOTAL GENERAL	158 906				

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 124 274	3 124 274	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 038	1 038	
Taxe sur la valeur ajoutée	107 876	107 876	
Groupe et associés	119 411	119 411	
Débiteurs divers	364	364	
Charges constatées d'avance	10 341	10 341	
TOTAL	3 368 304	3 368 304	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	477	477		
Fournisseurs et comptes rattachés	782 435	782 435		
Personnel et comptes rattachés	242 592	242 592		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	215 926	215 926		
Taxe sur la valeur ajoutée	569 086	569 086		
Autres impôts taxes et assimilés	55 740	55 740		
Autres dettes	203 565	203 565		
Produits constatés d'avance	32 318	32 318		
TOTAL	2 102 139	2 102 139		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	10 000			10 000

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

*[Signature]*

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	2 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 353 456
Autres créances	1 038
Total	1 354 494

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 328
Dettes fiscales et sociales	386 090
Autres dettes	198 868
Total	896 764

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 174 521
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	918 913
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 093 434
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 093 434
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Autres variations	2 000 000-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 093 434
<b>VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	2 000 000-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	2 000 000-

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

##### Engagements donnés

Néant

##### Engagements reçus

Néant

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

## ANNEXE II

### Liste du Personnel Salarié attaché à la Branche d'Activité apportée

Nom	Prénom	Service	Catégorie	Date d'entrée
Germain	Lucas	Commercial	Cadre	10/12/2012
Cerutti	Léa	Commercial	Cadre	01/09/2019
Brosset	Mikael	Informatique	Cadre	09/04/2018
Semail	Marion	Commercial	Cadre	15/04/2019

